

Initiales de la présidence

Initiale de la direction

No de la résolution ou
annotation

Procès-verbal

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

PROVINCE DE QUÉBEC

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 5e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tenue le 1^{er} avril 2026 à 18h00, en présence.

PRÉSENCES

Corsius, Linda	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
Dupuy, Didier	Personnel de soutien
Farrell, Eva	Enseignante
Gabbay, Joel	Enseignant
Licea, Sara	Parent
Néron, Jessica	Parent
Pelletier, Marie-Elen	Direction
Prévost, Brigitte	Service de garde
Roux, Marie-Christine	Enseignante
Sempels, Anne	Parent
Vézina, Marie-Christine	Parent

ABSENCES

Lessard, Caroline	Direction-adjointe
-------------------	--------------------

Initiales de la présidence

Initiale de la direction

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidence accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h07.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jessica Néron présente l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont apportées :

- Ajout de 8.D.
- Ajout du mot des Enseignants et Service de garde au Varia.

Cet ordre du jour est proposé par Marie-Christine Roux et appuyé par Didier Dupuy. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modification.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE FÉVRIER

Ce sujet est reporté à la rencontre de mai, dans l'attente de la documentation nécessaire.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Ce sujet est reporté à la rencontre de mai.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

6. INFORMATIONS

a) Suivi du projet éducatif (Art. 37 et 97.1)

- **Objectif 1.1 (Augmenter la proportion d'élèves ayant entre 70% et 100% au sommaire en lecture) :**
 - **Résultats scolaires :** Une augmentation substantielle des résultats est observée en lecture pour l'ensemble des élèves.
 - **Élèves HDAA (Handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage):** On note une courbe d'augmentation constante, qui inclut les élèves des classes spécialisées au sein des classes régulières. Cette progression est soutenue par la restructuration des services d'orthopédagogie.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

- **Épreuves ministérielles (2e année):** Il est confirmé que l'évaluation provinciale de fin de cycle aura lieu cette année. Ces épreuves permettront de valider la justesse de l'évaluation locale (comparaison entre les résultats internes et les standards provinciaux) et de mesurer la progression réelle des élèves depuis le début de l'année scolaire.

- **Objectif 2.1 (D'ici 2027, améliorer les relations interpersonnelles élève-élève et adulte-élève):** Une collecte de données sera effectuée auprès des élèves la semaine prochaine. Les résultats permettront de mesurer la progression vers la cible fixée pour 2027.

b) Suivi du sous-comité allergies

- Aucune politique uniforme du CSSPO ou du Québec n'impose l'interdiction de certains aliments. Actuellement, chaque école décide de ses propres mesures.
- Suivant les recommandations d'Allergie Québec, la discussion s'oriente vers la sensibilisation et la gestion du risque plutôt que le bannissement.
- L'idée sera présentée aux parents via le prochain questionnaire sur les allergies.
- Un retour sur ce dossier sera fait lors de la prochaine séance (Affaires découlant du procès-verbal).

c) Approbation par courriel (utilisation du gymnase pendant l'été, activités parascolaire printemps)

- **Rappel des procédures:** Un membre souligne que la publicité et les inscriptions ne devraient pas être lancées avant l'approbation officielle du CÉ. Cette pratique évite toute confusion chez les

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

parents (dates divergentes, paiements anticipés) et respecte le pouvoir décisionnel du conseil sur la location des locaux.

- Il est rappelé que le vote par courriel doit demeurer une exception. Pour être valide, toute décision prise par ce moyen doit recueillir l'accord d'au moins six membres.

d) Suivi du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

- Le bilan de mars 2026 fait état de 7 événements de violence. Il est précisé que les statistiques incluent les incidents survenus au service de garde. La direction note une hausse préoccupante des propos discriminatoires (ethnie, religion) et à caractère sexuel. Les membres discutent du manque de ressources externes pour le primaire et de l'impact de la fin du programme *Éthique et culture religieuse* sur la tolérance. Bien que la collaboration avec plusieurs parents soit positive, certaines incivilités de la part d'adultes compliquent les interventions. Il est proposé que la direction explore la création de capsules de sensibilisation, notamment sur l'influence des réseaux sociaux. Enfin, il est convenu d'ajouter une mention explicite au code de vie.

e) Horaire 2026-2027

- La direction présente un ajustement à l'horaire 2026-2027 afin de respecter les modalités de la convention collective des enseignants. Le changement principal concerne la récréation du matin, qui se tiendra désormais de 9 h 50 à 10 h 10. Les heures de début et de fin de journée demeurent inchangées. Le détail complet des périodes est disponible dans le document déposé aux membres.

7. CONSULTATION

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

a) Suivi cour d'école (implication du CÉ)

- La direction et les membres discutent de la réfection de la cour avant de l'école, soulignant des enjeux de sécurité majeurs (clôtures brisées, stationnement non optimal, entrées non conformes). Bien que l'école dispose des fonds nécessaires pour ses propres projets d'aménagement, notamment pour la cour arrière, le projet dépend de l'engagement du CSSPO pour les frais de surface et de clôture. Considérant l'indice de vétusté élevé (cote 10/15), un consensus se dégage pour que le Conseil d'établissement exerce une pression officielle. Il est convenu qu'une lettre adressée à la Direction générale et aux Ressources financières du CSSPO sera rédigée, avec copie conforme à la conseillère municipale; le CÉ souhaite ainsi obtenir une copie des échéanciers prévus pour les travaux de réfection complète du terrain avant de l'école.

b) Consultation aux parents 2025-2026 (LIP art.89,1)

- Le conseil discute de la possibilité de diversifier l'offre parascolaire au-delà du sport pour inclure des thématiques comme la magie, les échecs ou les sciences. La direction précise que bien que le parascolaire au primaire ait un impact limité sur la persévérance scolaire, un sondage permettrait de valider les intérêts actuels des parents. Les membres soulignent toutefois l'importance de considérer la disponibilité restreinte des locaux, déjà fortement sollicités par le service de garde et l'horaire régulier.
- **Le Conseil d'établissement approuve à la majorité la tenue d'une consultation auprès des parents.** Mme Linda C. coordonnera l'envoi de ce sondage, qui devra être diffusé avant le 1er mai.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

Une **extension de séance de 30 minutes** est convenue. Suite au départ de Linda Corsius, son pouvoir est transféré à Sara Licea pour la fin de la rencontre.

c) Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaires 2026-2027 (Art. 96.15)

- Les tarifs prévus sont de 28,38 \$ pour les documents et le matériel reproduit, ainsi que 68,10 \$ pour les cahiers d'exercices. Il est précisé que l'agenda scolaire est exclu de ce montant et qu'un maximum de 11,36 \$ est fixé pour ce dernier.

8. DÉCISIONS

a) Approbation du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant: 1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre; 3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique (art 22). (LIP art. 86)

La direction propose de maintenir la répartition du temps par matière pour 2026-2027. Le seul changement concerne les disciplines artistiques: la musique sera offerte du préscolaire à la 3e année, tandis que l'art dramatique sera enseigné de la 4e à la 6e année. Les arts plastiques demeurent en continu. Il est précisé que les classes spécialisées demandent la musique et que le local de musique sera partagé avec l'art dramatique.

Considérant le respect du régime pédagogique

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

Considérant le temps alloué à chaque matière permet d'atteindre les objectifs et contenus obligatoires des programmes d'études

Considérant la consultation au conseil des enseignants

Considérant la consultation du conseil d'établissement

Considérant les impacts organisationnels (tâches des enseignants, etc.)

Considérant le budget alloué aux enseignants spécialistes

Considérant la dérogation possible au MEQ

Considérant la cohérence avec le projet éducatif et le plan de réussite.

Il est proposé d'approuver la gille-matières telle que présenté par la direction.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Joel Gabbay, appuyé par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la gille-matières telle que présenté par la direction.

CE # 25-26-5-02

b) Approbation des règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école*. (LIP art. 76)

Le conseil approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité avec les modifications suivantes :

Absences et retards: Maintien de la nouvelle politique pour plus de clarté.

Langue d'usage: Une vérification sera faite pour arrimer les mesures de l'école avec celles du service de garde.

Santé et sécurité: Ajout d'un arbre décisionnel.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

Vêtements: Ajout d'une clause précisant que l'enfant doit porter des vêtements appropriés selon la météo et que le personnel scolaire déterminera ce qui doit être porté selon les conditions et l'activité.

Dîneurs: Retrait de la mention définissant le service comme un « privilège » pouvant être retiré.

Code de vie: Ajout d'exemples de comportements inappropriés et interdits.

Considérant qu'elles ont été élaborées avec la participation du personnel de l'école (obligation de l'article 77 LIP) (conseil des enseignants et comité bien-être)

Considérant que les règles doivent tenir compte des nouvelles obligations du Règlement sur les règles de conduite, incluant notamment : l'environnement respectueux, sécuritaire et inclusif ; le vouvoiement du personnel ; l'interdiction d'utiliser le cellulaire et autres appareils personnels (dès 2025–2026)

Il est proposé d'approuver les règles de conduites et les mesures de sécurités présentées par la direction.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Christine Vézina, appuyé par Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les règles de conduites et les mesures de sécurités présentées par la direction.

Une seconde extension de séance de 15 minutes est convenue afin de finaliser les points à l'ordre du jour.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87)

Sur proposition de Joel Gabbay, appuyé par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation des élèves des classes spécialisées aux Olympiques spéciaux le 10 juin 2026, incluant le déplacement à l'École secondaire Mont-Bleu et au relais plein-air.

CE # 25-26-5-04

d) Approbation de demandes de subventions (Art. 94)

Sur proposition de Didier Dupuy, appuyé par Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Fondation TD des amis de l'environnement pour le projet d'aménagement de la cour d'école de l'École du Dôme.

9. DIVERS

a) Enseignant personnel

- Rappel de la journée du 2 avril 2026 (Sensibilisation à l'autisme); invitation à porter un chandail bleu.
- Accueil positif de l'arrivée d'une deuxième TES dans l'école.

b) Service de garde :

- Persistance de nombreuses absences.
- Programmation d'activité presque complétée.
- Prochaine journée pédagogique le 1er mai.

10. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO

- **Élections au CA du CSSPO** : Découpage pour les nouveaux membres (mandat 2026-2029). Les districts Est, Nord et Centre-Ouest sont en élection. Date limite : 1er mai 2026.

Initiales de la présidence

Initiale de la direction

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

- **Poste vacant** : Un poste de membre de la communauté est actuellement à combler (jusqu'au 30 mai).

11. PROCHAINE SÉANCE

- Le 13 mai 2026 à 18h30 (En présentiel).
 - a) Frais chargés aux parents
 - b) Liste d'effets scolaires
 - c) Liste des cahiers à acheter
 - d) Liste de proposition pour les levées de fonds

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20H47

Jessica Néron

Présidence

Marie-Elen Pelletier

Direction